

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 34

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

~ en exercice 19
~ présents 17
~ votants 17
~ absents 2

Du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Numérotation d'un immeuble
Route de Coiffy à Bourbonne les
Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2021

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie d'une demande de numérotation d'un immeuble sis Route de Coiffy à Bourbonne les Bains.

En effet, l'exploitant agricole a transféré son siège social dans des bâtiments sis 2 Route de Coiffy à Bourbonne les Bains.

Pour ce faire, il est nécessaire d'affecter un numéro de rue à l'immeuble concerné. Il s'agit du bâtiment cadastré « COTE DES GENIEVRES » section D 2481. L'ordre logique de numérotation de l'immeuble concerné est le numéro 2.

Par conséquent, l'immeuble sis sur la parcelle cadastrée « COTE DES GENIEVRES » section D 2481 sera numéroté « 2 Route de Coiffy ».

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'affecter le numéro 2 de la Route de Coiffy à Bourbonne les Bains à l'immeuble cadastré « COTE DES GENIEVRES » section D 2481.

La présente délibération sera transmise au service des impôts fonciers et aux intéressés.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le numéro 2 à l'immeuble susvisé.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT